

ENEDIS - Cellule AU - CU

RIOM LIMAGNE ET VOLCANS
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
5 MAIL JOST PASQUIER
CS 80045
63201 RIOM CEDEX

Téléphone : 09 69 32 18 11
Courriel : auv-raccordementpro@enedis.fr
Interlocuteur : TAMBUTE Adrien

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

Clermont-Ferrand, le 19 mars 2024

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (ou de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC06320424R0004
Adresse : 16, route de Pont du Chateau
63510 MALINTRAT
Référence cadastrale : Section ZN , Parcelle n° 3
Nom du demandeur : Harmony RNZ Représentant : Monsieur Symonds Andrew

Nous vous informons que selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, la contribution au coût du branchement et de l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension¹ nécessaires à la réalisation d'un projet de production d'énergie est à la charge du Demandeur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Adrien TAMBUTE
Votre conseiller



¹ Au sens de l'article D342-2 du code de l'énergie relatif à la consistance des ouvrages d'extension du réseau public d'électricité.